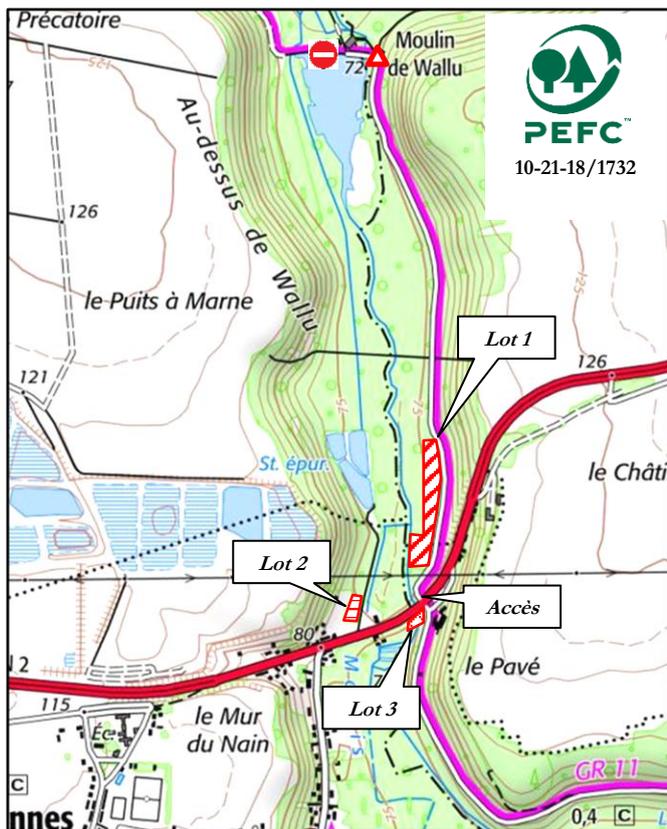


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire MATHIEU Edouard
Certification PEFC : 10-21-18/1732
Département Aisne (02)
Localisation Villers-Cotterêts Ouest
Commune Largny-sur-Automne
Lieu-dit Le Marais de Wallu
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,033793°
 Latitude : 49,242266°
Point de Rencontre Voir plan ci-contre ▲
Sécurité conseillé

Essence principale	Interaméricain
Volume présumé	295 m3
Nombre d'arbres	193
Volume moyen	1,52 m3

Nature coupe coupe rase
Parcelles cadastrales Lot 1: 11 (PSG); Lot 2: B1008 et Lot 3: B968
Surface 2 hectares environ
Limites fossé et peinture
Marquage un point de peinture rose au corps
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par JMP et BC
Expert SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 3 février 2021

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseau-mobile.fr

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	interaméricain	4	7	22	29	45	27	14								148	207	1,39
	autres clones		2	3	1	6	1	1								14	13	0,93
2	interaméricain			3	4	9	2				1				22	36	1,63	
3	I214						1				2		1	1	4	9	38	4,22
<i>Observation :</i>																193	295	1,52

Clauses particulières

Préambule : traversée de la digue interdite, même aux véhicules légers.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : bord de chemin

Délai d'exploitation : 15 octobre 2021

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.08.2021
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.11.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente xxx euros

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

